



**GARANTIE**  
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

Téléphone : 514 657-2333  
Sans frais : 1 855 657-2333  
Courriel : info@garantiegr.com

7171, rue Jean-Talon Est, bureau 200  
Montréal (Québec) H1M 3N2

[GarantieGCR.com](http://GarantieGCR.com)

## TRAVAUX PRIS EN CHARGE PAR L'ADMINISTRATEUR

**Numéro de dossier :** 159128-  
**Numéro de devis :** 1338  
**Adresse du bâtiment :** Montréal  
**Bénéficiaires :**

**Michel Poulin**

*Cellulaire: 438 497-2451*

*Bureau: 514 657-2333 , 231*

### NOTES GÉNÉRALES:

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux. L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur. Les travaux devront être conformes au Code de Construction du Québec, édition 2010 (CCQ).

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés. L'entrepreneur doit suivre les strictes recommandations écrites du fabricant pour l'entreposage, la manutention et la mise en œuvre des matériaux et des produits manufacturés. La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

À moins d'indication contraire, tous les matériaux remis en état ou remplacés doivent être semblables à ceux d'origine. En cas de non-disponibilité de ces derniers, ceux-ci doivent être substitués par des comparables à valider avec les bénéficiaires. Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant. Le relogement, le déménagement et l'entreposage des biens dans la zone d'intervention sont de la responsabilité des bénéficiaires et doivent être coordonnés avec l'entrepreneur, préalablement avant l'exécution des travaux, le cas échéant. La demande de permis auprès de la municipalité est de la responsabilité des bénéficiaires et doit être coordonnée avec l'entrepreneur, préalablement avant l'exécution des travaux, le cas échéant. Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

## POINTS EN TRAVAUX

### **1. PLAQUES DE FINITION MANQUANTES DANS L'ENCEINTE LAVEUSE/SÉCHEUSE**

- Fournir et installer les plaque de finition d'arrivée d'eau et de renvoi pour laveuse et sècheuse
- Nettoyer les lieux après les travaux

### **2. ESPACEMENT PRÉSENT ENTRE LE SEUIL DE PORTE ET LE PLANCHER**

- Fournir et installer une moulure de finition de couleur existante au plancher et le seuil de l'entrée de porte de l'unité
- Moulure de type ¼ de rond ou de modèle gorge choix du BEN
- Nettoyer les lieux après le travail

### **3. ÉCLABOUSSURE AU CHANT DE LA PORTE PRÈS DU LOQUET**

- aucun détail dans Rapport GCR
- Détails à venir lors de la visite de soumission
- Fournir produits de nettoyage
- Fournir et installer une zone de protection aux pourtour de la section des travaux
- Nettoyer les taches identifiées lors de la visite de soumission
- Nettoyer les lieux après les travaux

### **4. CÔTÉ GAUCHE DU MOBILIER DE LA GARDE-ROBE N'EST PAS BIEN ATTACHÉ AU RESTE DE LA STRUCTURE – SUR LE POINT DE TOMBER ET CRÉANT UN VIDE NOTABLE ET MENAÇANT L'INTÉGRITÉ STRUCTURALE**

- Fournir et installer une zone de protection au pourtour des travaux (plancher et autour)
- Fournir vis d'ancrage pour le mobilier du garde-robe
- Corriger l'installation du mobilier du garde-robe et ce de façon définitive
- Nettoyer les lieux après les travaux

### **5. DEUXIÈME TABLETTE MANQUANTE AU-DESSUS DES MANTEAUX**

- Repositionner la tablette existante et ajuster à la tringle une fois celle-ci installée (voir point 6)
- Nettoyer les lieux après le travail

### **6. TRINGLE INSTALLÉE TROP BASSE POUR LA GRANDEUR DE VÊTEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE**

- Repositionner la tringle de façon à laisser un espace au bas pour tablette à soulier (exemple)
- Voir point 5 à inclure
- Nettoyer les lieux après les travaux

### **7. CARRELAGE CÉRAMIQUE N'EST PAS DROIT, «FLUSH» AVEC LE MUR ET RESSORT AU PIED DE LA BAIGNOIRE**

- Détail à venir lors de la visite de soumission
- Probablement la bavette du bain qui fait ressortir le bas de la céramique
- Voir si possible de scarifier l'arrière d'une céramique pour l'amincir et corriger avant de passer à la solution drastique
- Fournir une zone de protection au pourtour des travaux (bain ,murs et plancher)
- Fournir membrane céramique pour correction (si existant)
- Fournir les céramiques identiques aux existantes nécessaires pour la corrections et le coulis de couleur existante
- Corriger l'installation (alignement) des céramiques identifiées dans le Rapport GCR seulement
- Nettoyer les lieux après les travaux

## **8. DEUX ÉCLABOUSSURES À LA BASE DE LA BAIGNOIRE ET DEUX RÉPARATIONS «GRISÂTRES» ET PLUSIEURS ÉGRATIGNURES À LA BASE DE LA BAIGNOIRE**

- Détails à venir lors de la visite de soumission
- Devrons vérifier si possibilité de corriger ou de remplacer

## **9. PETITS TROUS DANS LE COULIS ENTRE LES CARREAUX DE CÉRAMIQUE ENTOURANT LA BAIGNOIRE**

- fournir et installer une zone de protection contre les poussières et autre pour toute la durée des travaux
- Fournir coulis de couleur existante
- Installer le coulis de couleur existante dans les trous oubliés par l'installateur d'origine
- Laver les débordements de coulis afin de s'assurer de ne pas avoir oublié des espaces entre les céramiques
- Nettoyer les lieux avant votre départ

## **10. CALFEUTRANT N'EST PAS APPLIQUÉ CORRECTEMENT À LA BAIGNOIRE**

- Fournir un scellant pour salle de bain et de couleur identique à l'existant
- Enlever le scellant existant au pourtour de la baignoire et disposer
- Installer selon les normes du C.N.B. le scellant de couleur existant au pourtour de la baignoire
- PRÉVENIR LES BEN DE NE PAS UTILISER POUR LES 24 PROCHAINES HEURES
- Nettoyer les lieux à la fin des travaux

## **11. PLUSIEURS ÉGRATIGNURES AU PLASTIQUE DES COUVERCLES DES CABINETS D'AISANCE DANS LES DEUX SALLES DE BAIN**

- Fournir nouveaux modèles couvercle et de couleurs existantes des cabinet d'aisance des salles de bains de la résidence
- Enlever les couvercles et disposer
- Installer les nouveaux couvercle de modèles et couleurs aux existantes et selon les recommandations du Fabricant
- Nettoyer les lieux à la fin du travail

## **12. PLAQUES SUR LA PORTE – N'ONT PAS ÉTÉ SABLÉES APRÈS LE PLÂTRAGE ET LA PEINTURE**

Détails à venir / devis en rédaction

## **13. DEUX IMPORTANTES TACHES DE DÉCOLORATION AU PLANCHER DE BOIS DE PLUS OU MOINS 4 PIEDS DE LONG EN AVANT DE LA FENÊTRE**

- Fournir une zone de protection contre les poussières et autres pour toute la durée des travaux
- Fournir les lattes de plancher flottants de modèles et couleurs à l'existant
- Fournir peinture pour moulures, latex et bouche-pores
- Dégarnir les moulures de plancher et remiser en lieu sûr
- Dégarnir le plancher de latte jusqu'à la zone de correction et corriger avec les nouvelles lattes et remettre les lattes d'origine si possible
- En cas de non possibilité, AVISER LE CHARGÉ DE PROJETS
- Remettre les moulures de plancher, le bouche-pores, latex et une couche de peinture sur les moulures de plancher seulement
- Nettoyer les lieux après les travaux
- VOIR LA POSSIBILITÉ DE RÈGLEMENT FINANCIER POUR CE POINT

## **14. PEINTURE BLANCHE RÉSIDUELLE DANS LES PLANCHES À PLUSIEURS ENDROITS**

- Inclus au point 13

## **15. LONGUES ÉGRATIGNURES NOIRES À QUELQUES ENDROITS**

- Inclus au point 13

## **16. PLANCHE FISSURÉE DANS LE COIN DE LA CUISINE ENTRE LA CUISINIÈRE ET LE RÉFRIGÉRATEUR ET SON ÉCLAT PEUT ÊTRE FACILEMENT ENLEVÉ - DOIT ÊTRE FIXÉE À NOUVEAU**

---

- Inclus point 13

## **17. CALFEUTRANT ENTRE L'ÎLOT ET LE MUR DE LA SALLE À MANGER FISSURÉ ET DOIT ÊTRE REFAIT - CHANT DE L'ÎLOT - JOINT NE TIENT PAS CORRECTEMENT**

---

- Fournir latex plancher-îlot de couleur existante pour cuisine
- Enlever le latex existant à la jonction du plancher et du mur de l'îlot, disposer
- Installer selon les normes du C.N.B. le nouveau latex à la jonction du plancher et de l'îlot
- Nettoyer les lieux à la fin des travaux

## **18. LUMINAIRES PLAFONNIERS DE TYPE «MR-16» - FISSURES AUTOUR DE CEUX-CI ET PLÂTRE EST VISIBLE**

---

- Fournir une zone de protection contre les poussières et autres pour toute la durée des travaux
- Fournir plâtre, apprêt, peinture mat pour plafond de couleur existante
- Corriger le plâtrage des plafonds aux endroits identifiés dans le Rapport Décision de GCR seulement
- Installer l'apprêt et une couche de peinture sur les corrections de plâtre seulement
- Installer une couche de peinture sur l'ensemble des plafonds ayant reçu des corrections seulement
- Nettoyer les lieux

## **19. SALLE DE LAVAGE - ÉLÉMENTS N'ONT PAS ÉTÉ PEINTS TELS QUE PORTE, CADRAGE ET COLONNE**

---

- Fournir une zone de protection contre les poussières et autres pour toute la durée des travaux
- Fournir, apprêt, peinture de couleur existante
- Corriger les endroits identifiés dans le Rapport Décision de GCR seulement
- Installer deux couches de peinture sur les corrections à faire seulement
- Nettoyer les lieux
- D'autres détails peuvent s'ajouter lors de la visite de soumission

## **20. FINITION DÉFICIENTE DE L'APPORT D'EAU À L'ARRIÈRE DU RÉFRIGÉRATEUR - NE COUVRE PAS LE TROU DANS LE MUR**

---

- Fournir une zone de protection contre les poussières et autres pour toute la durée des travaux
- Fournir, plâtre, apprêt, peinture de couleur existante
- Corriger les endroits identifiés dans le Rapport Décision de GCR seulement
- Installer l'apprêt et deux couches de peinture sur les corrections à faire seulement
- Nettoyer les lieux
- D'autres détails peuvent s'ajouter lors de la visite de soumission

## **21. SALLE DE BAIN DE LA MEZZANINE - POMMEAU DE DOUCHE TROP BAS, NE PERMETTANT PAS AU BÉNÉFICIAIRE DE SE TENIR DROIT EN-DESSOUS**

---

- Fournir SI POSSIBLE un "col de Signe" de couleur à celui existant
- Installer selon les normes du Fabricant le col de Signe et les autres quincailleries
- En cas de non possibilité, PRÉVENIR LE CHARGÉ DE PROJETS
- Nettoyer les lieux après les travaux

## **22. LUMINAIRE NON INSTALLÉ - BOÎTIER EN PLACE NE SEMBLE PAS ÊTRE POURVU DE COURANT ET AUCUN INTERRUPTEUR PRÉVU À CET EFFET**

---

**23. MEZZANINE MURS ET PLAFOND –PEINTURE AU MUR À L'ARRIÈRE DU LIT ET SUR LE MUR FAISANT FACE AUX FENÊTRES N'EST PAS UNIFORME AU SOLEIL – UNE COUCHE DE PEINTURE EST MANQUANTE DANS LA CHAMBRE AU COMPLET**

---

- Fournir une zone de protection contre les poussières et autres pour toute la durée des travaux
- Fournir, plâtre, apprêt, peinture de couleur existante
- Corriger les endroits identifiés dans le Rapport Décision de GCR seulement
- Installer l'apprêt et deux couches de peinture sur les corrections à faire seulement
- Nettoyer les lieux
- D'autres détails peuvent s'ajouter lors de la visite de soumission

**24. TÊTES DE CLOUS COMMENCENT À ÊTRE VISIBLES LE LONG DE L'ALLÈGE PEINTE**

Détails à venir / devis en rédaction

**25. SECTION DU PLANCHER DU PALIER AU CENTRE DE L'ESCALIER SE DÉLAMINE LÉGÈREMENT**

- Inclus au point 13

**26. ALLÈGE DE LA FENÊTRE À L'ÉTAGE PRINCIPAL EST CRAQUÉE SUR 3 OU 4 POUCES LE LONG DE L'ALLÈGE - CÔTÉ GAUCHE**

---

Détails à venir / devis en rédaction

**27. QUELQUES FISSURES AUTOUR DES FENÊTRES ET PLÂTRE APPARENT À L'UNE D'ELLE**

Détails à venir / devis en rédaction

**28. TIROIRS DU MOBILIER DE L'ÎLOT NE FERMENT PAS COMPLÈTEMENT**

- Corriger l'installation des fermetures des tiroirs de l'îlot de la cuisine
- Nettoyer les lieux à la fin des travaux

**29. PORTES COULISSANTES DIFFICILES À MANŒUVRER**

Détails à venir / devis en rédaction

**30. MEZZANINE - PEINTURE FISSURÉE AUTOUR DE LA FENÊTRE**

Détails à venir / devis en rédaction

**31. PLINTE ÉLECTRIQUE BRUYANTE LORSQU'ACTIONNÉE - BEAUCOUP PLUS QU'AUX AUTRES PLINTHES CHAUFFANTES DANS L'UNITÉ**

---

- Fournir un Rapport d'un Maître électricien pour indiquer la problématique tel que le demande le Rapport de DEC de la GCR
- Fournir le Rapport au Chargé de Projets le plus tôt possible

**32. UNE SEULE MANETTE DE CONTRÔLE À DISTANCE REMISE – DEUX ÉTAIENT PRÉVUES**

- Fournir une nouvelle manette de .... QUOI?

**33. LUMINAIRES «LED» DU MIROIR N'ONT JAMAIS ÉTÉ BRANCHÉS - NE SONT PAS FONCTIONNELS**

- DÉTAILS À DISCUTER SUR PLACE

### **34. DEUX TROUS PERFORÉS DANS LE MUR EN-DESSOUS DE L'ÉVIER DE LA VANITÉ N'ONT JAMAIS ÉTÉ OBTURÉS**

- Fournir une zone de protection contre les poussières et autres pour toute la durée des travaux
- Fournir, céramiques de modèle et couleur existant, colle et coulis de couleur existant
- enlever les céramiques perforées sous le robinet de la salle de bain et disposer
- Installer les nouvelles céramiques et coulis
- Nettoyer le coulis tel que le recommande le Fabricant
- Nettoyer les lieux après les travaux
- D'autres détails peuvent s'ajouter lors de la visite de soumission